

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130328-2013_A045-DE
Date de télétransmission : 08/04/2013
Date de réception préfecture : 08/04/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A045

OBJET : Sports - Restructuration et agrandissement de la piscine communautaire René Guibert à Pertuis – Election des membres du jury du concours de maîtrise d'œuvre

Le 28 mars 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dabha - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - MONDOLONI Jean-Claude - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIN Jacky - POITOU Frédéric - QUARANTA Alain - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLETT Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - BERNARD Christine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - BONTHOUX Odile donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BOYER Michel donne pouvoir à MARTIN Richard - BRAMI Helliot donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRUNET Danièle donne pouvoir à MERGER Reine - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian - DECARA Yannick donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DEMENGE Jean donne pouvoir à GERARD Jacky - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DILLINGER Laurent donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JAUME Emmanuelle donne pouvoir à MAURET Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à LARNAUDIE Patricia - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LONG Danielle donne pouvoir à AMIEL Michel - MANCEL Joël donne pouvoir à MARTIN Richard - MATAS Henri donne pouvoir à BENNOUR Dabha - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - NICOLAOU Jean-Claude donne pouvoir à CIOT Jean-David - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PIERRON Liliane donne pouvoir à LOUIT Christian - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUTILLOT Guy - CATELIN Mireille - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GOURNES Jean-Pascal - LECLERC Jean-François - MEDVEDOWSKY Alexandre - PERRIN Jean-Claude - POTIE François - ROUARD Alain - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 28 MARS 2013

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Restructuration et agrandissement de la piscine communautaire René Guibert à Pertuis – Election des membres du jury – Concours de maîtrise d'œuvre
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2012_A213 du 14 décembre 2012, le Conseil communautaire approuvait le programme général de restructuration et d'agrandissement de la piscine communautaire René Guibert à Pertuis et autorisait Madame le Président ou son représentant à lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 74 III du Code des marchés publics.

Afin de poursuivre cette opération, il vous est demandé, conformément aux articles 22 et 24 I b) du Code des marchés publics, de procéder à l'élection par le Conseil communautaire des membres qui constitueront le collège des Elus communautaires au sein du jury de concours, en charge d'examiner et émettre un avis sur les candidatures, puis d'évaluer et classer les projets des candidats sélectionnés.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2012_A213 du 14 décembre 2012, le Conseil communautaire approuvait le programme général de restructuration et d'agrandissement de la piscine communautaire René Guibert à Pertuis pour un coût d'opération de 11.150.000€ HT et autorisait Madame le Président ou son représentant à lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 74 III du Code des marchés publics.

Le jury de concours est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours. Il doit être constitué conformément à l'article 24 du Code des marchés publics et comprendre pour les voix délibératives :

1. Madame le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix membre de droit ou son représentant ;
2. Les membres élus conformément à l'article 24 du Code des marchés publics, soit 5 (cinq) membres du Conseil communautaire élus par le Conseil en qualité de titulaires et 5 (cinq) autres en qualité de suppléants dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales ;
3. Le collège des personnalités désignées par Madame le Président qui présentent un intérêt particulier au regard de l'objet du marché sans que le nombre de ces personnes n'excède cinq ;
4. Le collège des personnalités désignées par Madame le Président dont la qualification ou l'expérience doit être la même que celle exigée des candidats et qui doivent représenter au moins 1/3 des membres du jury.

Ces deux dernières catégories de membre du jury seront désignées par arrêté du Président.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Comme énoncé ci-dessus, il appartient au Conseil communautaire de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, pour l'opération citée en objet.

Enfin, les listes des candidats doivent être déposées au Service des Assemblées un jour franc (le jour d'envoi de la liste et le jour de réunion ne doivent pas être comptés) au moins, avant la date du Conseil communautaire.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics et notamment ses articles 22 à 25 ;

VU la délibération n°2012_A213 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 décidant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PROCEDER** à l'élection, à bulletin secret, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste, des 5 (cinq) membres titulaires et des 5 (cinq) membres suppléants devant siéger au jury prévu aux articles 24 et 25 du Code des marchés publics pour le concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de restructuration et d'agrandissement de la piscine communautaire René Guibert à Pertuis

Conseil communautaire du 28 mars 2013

Concours de maîtrise d'oeuvre sur Esquisse pour la reconstruction
et l'agrandissement de la piscine communautaire René Guibert à Pertuis (84)

Election des membres du jury – Liste n°1

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jacky PIN	Anne MOINE
Roger PELLENC	Marcel LICCIA
Henri LAFON	Mireille JOUVE
Régis MARTIN	Angélique BELLUCCI
Guy ALBERT	Jean-Pierre DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2013

ELECTION DES MEMBRES DU JURY
CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE SUR ESQUISSE POUR LA RESTRUCTURATION
ET L'AGRANDISSEMENT DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE RENE GUIBERT A PERTUIS (84)

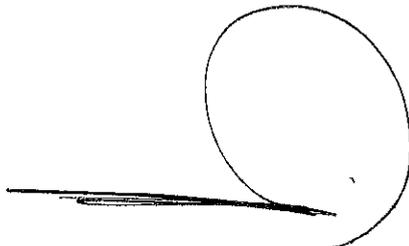
Inscrits : 144	Blancs et nuls : 16
Votants : 132	Exprimés : 118

Ont obtenu au premier tour : 118 voix

- Liste 1 : 118 voix



Ont signé le Président et le Secrétaire de séance



**OBJET : Sports - Restructuration et agrandissement de la piscine communautaire René Guibert à Pertuis –
Election des membres du jury du concours de maîtrise d'œuvre**

1. Election des membres du jury

Ont déclaré candidature :

Liste 1

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jacky PIN	Anne MOINE
Roger PELLENC	Marcel LICCIA
Henri LAFON	Mireille JOUVE
Régis MARTIN	Angélique BELLUCCI
Guy ALBERT	Jean-Pierre DUFOUR

Inscrits : 144	Blancs et nuls : 14
Votants : 132	Exprimés : 118

Sont proclamés élus en qualité de titulaires et suppléants du jury suivant les résultats du scrutin ci-dessus totalement retranscrits :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jacky PIN	Anne MOINE
Roger PELLENC	Marcel LICCIA
Henri LAFON	Mireille JOUVE
Régis MARTIN	Angélique BELLUCCI
Guy ALBERT	Jean-Pierre DUFOUR

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



04 AVR. 2013